



# Points de vue

# 2002

sur l'Industrie Cimentière Belge

FEDERATION DE L'INDUSTRIE CIMENTIERE BELGE

Febelcem



Febelcem A.S.B.L.  
Rue Volta, 8  
1050 Bruxelles  
Tél.: 02.645.52.11  
Fax: 02.640.06.70  
febelfcem@febelfcem.be  
www.febelfcem.be

Membres



S.A. Cimenteries CBR  
Chaussée de la Hulpe, 185  
1170 Bruxelles  
Tél.: 02.678.32.11  
Fax: 02.660.64.33



S.A. Holcim (Belgique)  
Rue des Fabriques, 2  
7034 Obourg  
Tél.: 065.35.81.11  
Fax: 065.35.85.45



S.A. Compagnie des  
Ciments Belges "CCB"  
Grand-Route, 260  
7530 Gaurain-Ramecroix  
Tél.: 069.25.25.11  
Fax: 069.25.25.90

Conseil d'Administration

Président

B. Ghins

Administrateurs

H. de Penfentenyo

J-M. Domange

R. Gheysens

B. Kueng

V. Lefebvre

Secrétaire

J-P. Jacobs

SOMMAIRE

<b>Chapitre 1 : Editorial</b>	<b>3</b>
"Il faut réinstaller un climat de confiance économique !" Entretien avec Monsieur Bernard Ghins, Président de Febelcem	
<b>Chapitre 2 : Environnement</b>	<b>4</b>
Le développement durable, une réalité toujours plus présente pour les cimentiers belges	
<b>Chapitre 3 : Economie</b>	<b>8</b>
Le marché de la construction en 2002	
<b>Chapitre 4 : Statistiques</b>	<b>14</b>
Statistiques générales ciments gris	
<b>Chapitre 5 : Social</b>	<b>17</b>
Le paysage social en 2002	

Crédits

Photographies :  
Diathèque FEBELCEM

Réalisation :  
S.A. Synopsis

Photographies pages 17 et 18 :  
A. Nullens

Editeur responsable :  
Jean-Pierre Jacobs

# “ Il faut réinstaller un climat de confiance économique ! ”

Entretien avec Monsieur Bernard Ghins, Président de Febelcem

1

*Pour relever les grands défis économiques qui s'annoncent, Febelcem souhaite faire entendre sa voix afin d'assurer à ses membres des lendemains qui chantent... Bernard Ghins, Président, nous livre ses impressions.*

## • Monsieur Ghins, comment voyez-vous l'avenir du secteur cimentier belge ?

**Bernard Ghins :** Ne nous voilons pas la face, la situation n'est pas brillante. 2002 ne fut pas une bonne année. Le climat de crise et le fort ralentissement de l'économie internationale ont induit un manque de confiance de notre propre consommation intérieure. Sur ces bases, l'avenir s'annonce plutôt morose. J'en veux pour preuve l'ensemble des organismes de prévisions qui revoient régulièrement leurs indicateurs à la baisse pour 2003 ! Cette morosité vaut aussi, bien évidemment, pour l'industrie cimentière...

## • Quelle devrait être la priorité de Febelcem pour les mois à venir ?

**Bernard Ghins :** A mon sens, Febelcem doit soumettre de nouvelles propositions ou suggestions au monde politique. Je ne veux pas dire par là qu'il faille critiquer nos autorités de tutelles, mais qu'il est important - dans le contexte de morosité actuelle - de faire entendre sa voix avec tous les partenaires du monde de la construction afin de réinstaurer un climat de confiance économique propice aux investissements des entreprises.

## • La faible conjoncture économique influence-t-elle le regard stratégique que vous portez sur votre fédération patronale ?

**Bernard Ghins :** Les objectifs fondamentaux demeurent intacts. Il s'agit tout d'abord de poursuivre nos actions afin de renforcer l'utilisation des produits à base de ciment. Nous devons également continuer, voire renforcer nos efforts de communication en matière d'environnement. L'industrie cimentière est aujourd'hui une industrie moderne, respectueuse de son environnement qui souhaite jouer un rôle de partenariat dans la société civile dans une perspective de développement durable.

Ce sont là des objectifs de longue haleine. Par contre, Febelcem est bien consciente de la volonté de réduction des coûts souhaitée par ses membres. A ce titre, nous devons nous atteler à mieux utiliser les ressources et développer des synergies avec d'autres groupements et fédérations, par exemple en renforçant le rôle de la Plate-Forme Béton.

Faire mieux avec moins, tel est en quelque sorte notre défi.

## • Peut-on encore être optimiste aujourd'hui ?

**Bernard Ghins :** Bien sûr ! Nous savons tous que nous évoluons dans un marché cyclique. Les temps de crise ne durent pas indéfiniment... La reprise économique, que nous espérons tous à l'horizon 2004-2005, apportera aux entreprises et à leurs fédérations une plus grande liberté d'action. Febelcem, pour parler d'elle, a toujours fait du bon travail. Les efforts fournis aujourd'hui en matière de rigueur, de réorganisation et de partenariats, sont autant d'atouts qui permettront à notre fédération de mieux se développer - une fois le marché économique rétabli - au service tant de l'industrie cimentière que des secteurs du béton...



# Le développement durable, une réalité toujours plus présente pour les cimentiers belges

2

*Depuis la carrière jusqu'au transport des produits finis, les cimentiers veillent à la préservation de l'environnement. Ils intègrent à chaque étape du processus de production et de distribution le souci du développement durable.*

À ce titre, l'industrie cimentière a développé une particularité originale, à savoir son extraordinaire potentiel à valoriser les matières secondaires et à mettre en place des filières de récupération qui mènent aux combustibles alternatifs ou de substitution.

Depuis quelques années, l'industrie cimentière a identifié et développé son potentiel de valorisation pour des combustibles de substitution tels que pneus, bois, papier, résidus de broyage automobile, huiles usagées, etc., qu'elle utilise en toute sécurité. En effet, ces combustibles ne sont introduits dans les fours qu'après contrôle de leur composition et vérification de leur aptitude à être utilisés dans la fabrication du ciment, afin de garantir de manière optimale la sécurité du personnel et des riverains ainsi que la qualité du ciment.

Si, comme on le verra plus loin dans cet article, l'année 2002 (et le début de l'année 2003) fut placée notamment sous le signe de discussions épineuses en matière de valorisation et d'élimination de déchets, l'industrie cimentière s'intéresse encore à beaucoup d'autres moyens pour garder la maîtrise de son impact sur l'environnement. Il en va ainsi du réaménagement des carrières de cimenterie, de la diminution des immissions de poussières, du contrôle des émissions gazeuses, des économies de matières premières, etc. Autant d'aspects où les intérêts écologiques et les impératifs économiques se rencontrent.

Par ses investissements, par sa volonté politique permanente, l'industrie cimentière intègre pleinement la protection de l'environnement et le développement durable dans toutes ses activités.

## VALORISATION / ÉLIMINATION... LE DOUTE EST LEVÉ !

L'incinération de déchets avec récupération d'énergie ou dans les fours de l'industrie du ciment constitue-t-elle une opération d'élimination ou une opération de valorisation ? Cette question fit l'objet ces derniers mois de nombreuses interprétations. Dans deux arrêts du 13 février 2003, la Cour de Justice des Communautés Européennes fournit enfin les critères de distinction qui sont pro-



Photo : Alain De La Bruyère

ches de l'opinion des cimentiers... Cela constitue évidemment une bonne nouvelle pour le secteur.

### Deux affaires en jugement

**Affaire C-458/00** • Une société luxembourgeoise demande l'autorisation de transférer en France des déchets ménagers, dans le but de les brûler dans l'incinérateur de la Communauté urbaine de Strasbourg. Cet incinérateur récupérant l'énergie de la combustion des déchets, la société luxembourgeoise considère qu'il s'agit d'une opération de valorisation de déchets.

Tel ne fut pas l'avis des autorités luxembourgeoises qui y voient au contraire une opération d'élimination.

Plainte est donc déposée auprès de la Commission. La Commission adopte le point de vue de la société luxembourgeoise, tandis que l'État luxembourgeois maintient sa position. Le litige est donc porté devant la Cour de Justice.

**Affaire C-228/00** • Les autorités allemandes refusent des transferts, vers la Belgique, de déchets qui doivent y être utilisés principalement comme combustibles dans des fours de l'industrie du ciment. Motif invoqué : ces déchets sont destinés à être éliminés et non, comme indiqué par le notifiant, valorisés. Les autorités allemandes fondent leur décision sur des circulaires du ministère de l'environnement du Land de Rhénanie-du-Nord-Westphalie établissant des critères de distinction entre la valorisation et l'élimination.

Plainte est déposée auprès de la Commission. La Commission considère que les critères de ces circulaires ne sont pas pertinents, tandis que l'État allemand maintient sa position. Le litige est donc porté devant la Cour de Justice.

### Les arrêts de la cour

La Cour fonde ses arrêts, d'une part, sur la notion "*d'utilisation principale comme combustible ou autre moyen de produire de l'énergie*" et, d'autre part, sur la notion même de valorisation.

En ce qui concerne la notion de valorisation, la Cour estime que "*la caractéristique essentielle d'une opération de valorisation de déchets réside dans le fait que son objectif principal est que les déchets puissent remplir une fonction utile, en se substituant à l'usage d'autres matériaux qui auraient dû être utilisés pour remplir cette fonction, ce qui permet de préserver les ressources naturelles*".

Dans l'affaire C-458/00, la Cour ajoute que la Commission n'a apporté aucun élément de nature à démontrer le contraire (par exemple, "*le fait que les déchets en cause auraient été destinés à une installation qui, faute d'être approvisionnée en déchets, aurait dû poursuivre son activité en utilisant une source d'énergie primaire*", ou que les déchets en question devaient être livrés contre paiement de la part de l'exploitant de l'installation d'incinération).

Dans l'affaire C-228/00, la Cour considère que "*dès lors que l'utilisation de déchets comme combustible satisfait aux conditions [mentionnées dans son arrêt], elle relève de l'opération de valorisation*". La Cour ajoute néanmoins que le cinquième tiret de l'article 7, § 4, a), du règlement 259/93 "*permet aux autorités compétentes concernées de s'opposer à un transfert de déchets destinés à*

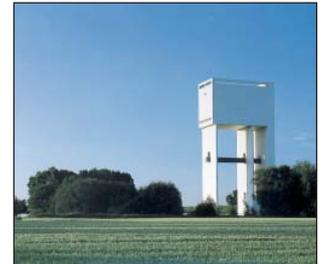


Photo : André Nullens



Photo : Steven Van Den Bergh

*être valorisés lorsque le rapport entre les déchets valorisables et non valorisables, la valeur estimée des matières qui seront finalement valorisées ou le coût de la valorisation et le coût de l'élimination de la partie non valorisable sont tels que la valorisation ne se justifie pas d'un point de vue économique et écologique".*

Les critères des circulaires pourraient certes jouer au cas par cas à ce niveau, dit la Cour, mais certainement pas au niveau de la distinction entre opérations d'élimination et opérations de valorisation.

**Les arrêts de la Cour du 13 février 2003 sont, à un double titre, extrêmement encourageants pour le secteur cimentier.**

D'une part, son rôle positif en matière d'environnement est reconnu. De longue date, en effet, ce secteur utilise comme combustible des déchets dont il puise l'énergie nécessaire à sa production dans le strict respect de l'environnement et des critères que la Cour vient de dégager, en même temps qu'il soulage la collectivité de certains de ses déchets.

D'autre part, les arrêts de la Cour sonnent le glas de législations, réglementations ou pratiques administratives tatillonnes et protectionnistes qui, comme en Allemagne, en interdisant abusivement le transfert de certains déchets, tarissaient les sources énergétiques et constituaient une entrave au développement économique.

C'est, en définitive, cette rencontre des préoccupations environnementales et économiques, depuis longtemps mise en avant par le secteur cimentier, que la Cour européenne de Justice des Communautés européennes vient de consacrer récemment.



Photo : Thibaut Bruyr

### UNE MENACE POUR L'INDUSTRIE CIMENTIÈRE : LA TAXATION DES DÉCHETS EN RÉGION FLAMANDE

Les choses changent en matière de taxation de déchets, et pas forcément de la meilleure manière qui soit pour l'industrie cimentière.

En principe, et jusqu'à aujourd'hui, la hiérarchie des modes de gestion des déchets (établie par la réglementation européenne) donne la priorité à la valorisation des déchets par rapport à leur élimination. Le système actuel de taxation des déchets, établi par le décret du Parlement flamand du 02 juillet 1981, traduit correctement ce principe européen, en ce qu'il pénalise l'élimination des déchets et crée un incitant fiscal à la valorisation des déchets (pas de taxe !).

Or, un avant-projet de décret modifiant les articles 47 jusqu'au 53 du décret du Parlement flamand du 02 juillet 1981, revoit fondamentalement les taxes sur les déchets, notamment en réduisant les taux applicables à l'incinération des déchets dangereux et en introduisant une taxe sur la valorisation des déchets dans la filière cimentière.

#### Un avant-projet malvenu

L'industrie cimentière s'oppose fermement à cet avant-projet modifiant le système actuel de taxation. Elle a, à ce titre, quatre objections fondées à faire valoir :

1. La principale critique à l'encontre de cet avant-projet est qu'il introduit une taxe considérable sur la valorisation cimentière des déchets, tout en réduisant sérieusement les taux des taxes applicables à l'incinération des déchets dangereux. Ce faisant, le décret méconnaît de façon flagrante le principe de priorité à la valorisation, dès lors qu'il revient à rendre le différentiel de traitement fiscal entre les deux formes de gestion des déchets tout à fait marginal. Ceci est également totalement contraire au caractère régulateur et incitatif que le législateur flamand entend donner à la taxation environnementale.
2. Une autre critique est que ce projet méconnaît la spécificité de la valorisation cimentière. Par son aspect "zéro-déchets", celle-ci prévient la production de déchets ultimes. Ce en quoi la valorisation cimentière est supérieure à maintes autres formes de traitement de déchets.
3. La taxation de la valorisation des déchets constituerait une (inquiétante) première. Aucune taxation équivalente n'existe dans les principales économies concurrentes.
4. L'effet de cette taxe, combiné à la non-déductibilité des charges environnementales, viendra augmenter d'autant les désavantages fiscaux et parafiscaux structurels auxquels les opérateurs économiques flamands sont confrontés.

### La taxation "zéro" est un plus pour l'environnement

Au vu de ce qui précède, Febelcem considère qu'il y a certainement lieu de maintenir, pour la valorisation cimentière, un taux de taxation zéro. Febelcem tient d'ailleurs à rappeler que la gestion de déchets par valorisation en cimenterie est une solution extrêmement durable, sinon optimale, tant au niveau environnemental qu'au niveau économique-social.

#### A. Au niveau environnemental :

- Elle permet une valorisation énergétique des déchets et donc une économie substantielle des combustibles fossiles, ce qui à son tour mène à une réduction globale des émissions de gaz, y compris les gaz à effet de serre.
- Elle permet une valorisation matière de la fraction minérale des déchets et donc une économie substantielle des matières premières.
- Elle offre une solution "zéro-déchets". En effet, cette double valorisation se réalise sans que des résidus ultimes ne soient générés.

#### B. Au niveau économique-social :

- De par son accessibilité économique - d'autant plus important dans un contexte économique mondial actuel des plus délicats - la gestion des déchets par valorisation en cimenteries offre au marché du traitement de déchets une alternative concurrentielle de qualité.

Voilà ce qui serait en danger si le Parlement Flamand ne renonce pas à son avant-projet.

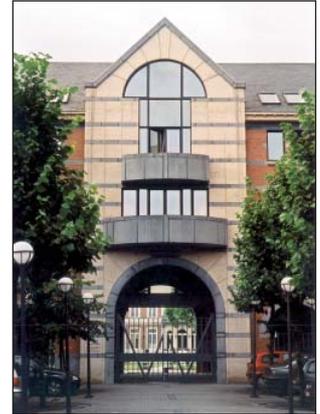


Foto: Joseph Montoisy



Photo : Bart Verstraete

# Le marché de la construction en 2002

3

*Le ralentissement conjoncturel apparu en 2001 s'est prolongé tout au long de l'année 2002. Ce n'est un secret pour personne, le climat général de l'économie est très morose. Le marché de la construction n'échappe pas à cette réalité globale !*

## LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE BELGE EN 2002

Selon le Bureau du Plan, la croissance du PIB en Belgique fut très modeste. Elle n'a guère dépassé les 0,7 % en 2002 alors qu'en 2001 déjà, elle ne dépassait pas les 0,8 %. C'est ainsi que, pour la deuxième année consécutive donc, notre pays connaît une très faible croissance. Cette situation est exceptionnelle et ne s'était plus produite depuis les années 80...

Si au premier semestre 2002 notre économie nationale a légèrement redémarré, sous l'impulsion des exportations, la reprise ne s'est malheureusement pas confirmée dans les mois qui ont suivi. Ce ralentissement dommageable est principalement le fait de l'effondrement du marché boursier (été 2002) combiné au climat géopolitique conflictuel du Moyen-Orient.

### Le logement

L'activité dans le secteur résidentiel neuf a poursuivi son ralentissement entamé il y a deux ans déjà. En terme d'investissements pour l'année 2002, le secteur connaît ainsi une baisse de 4 % par rapport à 2001.

Plusieurs facteurs peuvent expliquer cette tendance à la baisse :

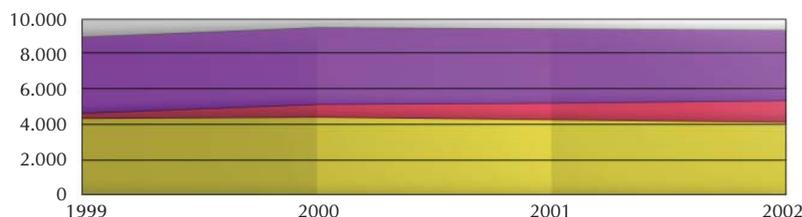
1. La poursuite des spéculations sur les prix des terrains à bâtir en Flandre, engendrée par le "Ruimtelijk Structuurplan Vlaanderen" dont l'objet vise une gestion plus appropriée des terrains à bâtir disponibles (ces spéculations auront provoqué un doublement du prix des terrains à bâtir en Flandre depuis 1995 !).
2. Le manque de terrains disponibles, essentiellement en Flandre.
3. L'insécurité en matière d'emploi, qui reste un frein à l'investissement.



Photo : Vincent Picart

Heureusement, comme pour l'année 2001, la rénovation a conforté sa position vis-à-vis du logement neuf en 2002 (+ 2 %).

#### Evolution 1999-2002 des investissements en logement en Belgique (en milliards d'euros - prix constant de 2001)



■ Total logement  
■ Rénovation  
■ Logement neuf

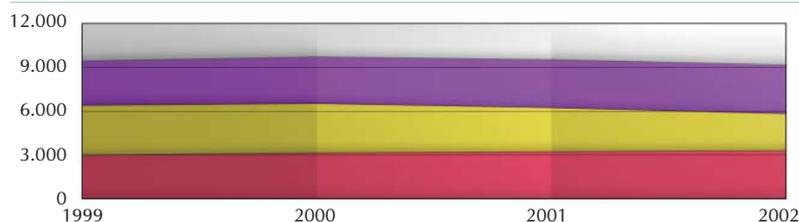
Source : AQUIEC

#### Bâtiment non-résidentiel

À l'exception du secteur des bureaux, l'ensemble du non-résidentiel neuf a subi une chute du volume mis en chantier. En terme d'investissements, l'AQUIEC (Association pour la Qualité des Indicateurs Economiques en Construction) annonce une diminution globale de 7 % par rapport à 2001.

Pour sa part, le secteur de la rénovation a enregistré une nouvelle hausse de 2 %, poursuivant ainsi une progression constante.

#### Evolution 1999-2002 des investissements en bâtiment non-résidentiel en Belgique (en milliards d'euros - prix constant de 2001)



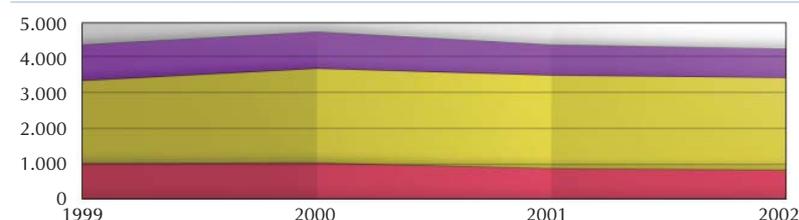
■ Total non-résidentiel  
■ Non-résidentiel neuf  
■ Rénovation

Source : AQUIEC

#### Le génie civil

En 2002, les travaux de génie civil ont connu une baisse des investissements par rapport aux investissements effectués en 2001 (-3 %). Il semble bien que la coûteuse mise en place de la réforme des polices se soit effectuée au détriment des investissements communaux initialement prévus pour les travaux de voiries et d'égouttage.

#### Evolution 1999-2002 des investissements en génie civil en Belgique (en milliards d'euros - prix constant de 2001)



■ Total génie civil  
■ Génie civil neuf  
■ Rénovation

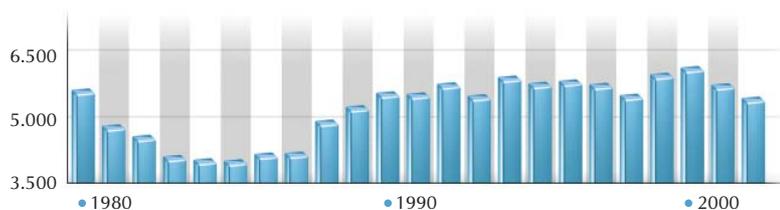
Source : AQUIEC

### LA CONSOMMATION DE CIMENT EN BELGIQUE

(Livraisons des cimentiers belges sur le marché national + importations)

La consommation de ciment gris continue de baisser. Elle a atteint 5.442.000 tonnes en fin d'année 2002. Les deux exercices passés se ressemblent donc dans la morosité, puisque nous assistons pour la seconde année consécutive à une baisse sensible du volume de ciment gris consommé. Cette réduction est évaluée à 5 % par rapport à l'année 2001.

Consommation de ciment gris (en milliers de tonnes)



#### Les importations

Après avoir enregistré une diminution de 9 % en 2001, les importations de ciment gris ont inversé la tendance et augmenté de 2 % en 2002. Elles atteignent désormais les 743.000 tonnes. Ces importations représentent 13,7 % de la consommation de ciment gris en 2002, soit 1 % de plus de part de marché qu'en 2001.

#### La consommation de ciment par habitant

En Belgique, la consommation de ciment par habitant en 2002 s'élève à 528 kg contre 556 kg pour l'année dernière. Elle enregistre ainsi une nouvelle chute de 5,5 % en regard de l'année 2001. Une diminution encore plus accentuée est observée en Allemagne, où l'on assiste à un recul de 8 % de la consommation par habitant.

Par contre, la France maintient son niveau de 2001 et l'Angleterre voit sa croissance augmenter de 3,8 %, en revenant ainsi aux chiffres des années 90.

Au niveau de l'Union Européenne, la consommation par habitant augmente d'environ 1 %. Elle atteint 507 kg en 2002, contre 504 kg en 2001.

### LES LIVRAISONS DE L'INDUSTRIE CIMENTIERE

(Livraisons des cimentiers belges sur le marché intérieur et à l'exportation)

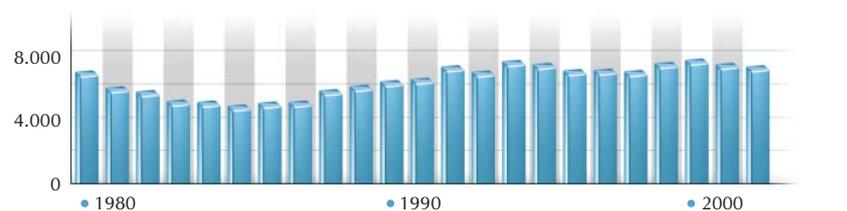
Les cimentiers belges ont livré quelque 7.103.000 tonnes de ciment gris au cours de l'année écoulée. En comparaison avec les résultats de l'année 2001, cela représente une baisse de 138.000 tonnes soit près de 2 % de moins.



Photo : Samantha Mavakala

En terme géographique, les livraisons intérieures absorbent 66,2 %, les destinations intra-communautaires 32,5 % et les autres exportations 1,3 %.

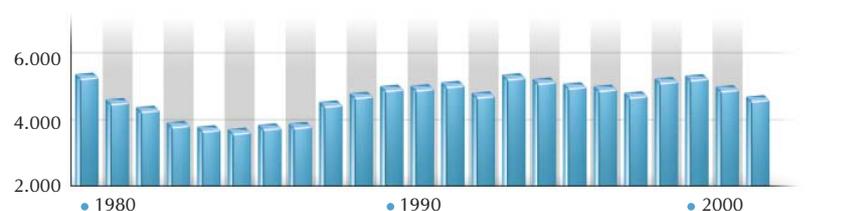
#### Livraisons totales de ciment gris (en milliers de tonnes)



#### Les livraisons intérieures

Les livraisons des cimentiers belges sur le marché intérieur atteignent 4.699.000 tonnes. Elles se sont donc sensiblement contractées en 2002. Elles accusent, cette fois encore, un recul de 6 % imputable principalement à la dégradation de la croissance économique mais également aux conditions climatiques particulièrement désavantageuses pour la construction (précipitations excessives pour le dernier trimestre de l'année 2002).

#### Livraisons intérieures de ciment gris (en milliers de tonnes)



Cette année encore, la stabilité caractérise la répartition des livraisons intérieures par type de ciment. Les ciments métallurgiques (CEM III) maintiennent leur 51 % de part relative atteints en 2001, alors que celles des CEM I, CEM II et CEM V varient de moins d'un pour cent.

Les livraisons de ciment par mode de conditionnement sont, eux aussi, restés très stables en cette année 2002. Les livraisons en sacs représentent 16 % des livraisons intérieures de ciment gris, chiffre quasi identique à celui de l'an 2001 (15,5 %).

#### Livraisons par type d'utilisateur

Les livraisons aux centrales à béton ont absorbé plus de la moitié du ciment livré par les membres de la fédération sur le marché intérieur. Ils poursuivent donc leur bonne progression, en absorbant 52 % des livraisons de ciment.

Pour ce qui concerne les produits préfabriqués à base de ciment, ils augmentent leur part de marché de 1,2 % par rapport à 2001. Ces augmentations se font bien sûr au détriment des livraisons de ciment au négoce ou sur chantier.



Photo : Xavier Buisseret



Photo : Luc Deglin

Ce phénomène s'explique par la grande facilité de mise en œuvre et la bonne rentabilité (gain de temps) qu'offrent ces produits.

### Livraisons à l'exportation

Les exportations de ciment gris ont poursuivi leur progression au cours l'année 2002, atteignant ainsi un nouveau record historique en dépassant les 2.400.000 tonnes. Ces exportations enregistrent un accroissement de 6,8 % par rapport au tonnage exporté en 2001.

Les pays membres de l'Union Européenne absorbent plus de 96 % des exportations belges. En volume absolu, les livraisons intra-communautaires ont augmenté de 7,3 %.

Les livraisons de ciment gris à l'exportation (en milliers de tonnes)

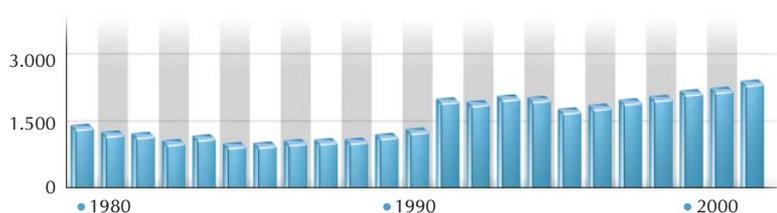


Photo : Laurence Gerarts

## PERSPECTIVES DU MARCHÉ DE LA CONSTRUCTION ET CONTEXTE ÉCONOMIQUE BELGE POUR 2003

Selon les plus récentes prévisions (mars 2003) du Bureau du Plan, le Produit Intérieur Brut de la Belgique devrait croître de 1,3 % seulement en 2003. À ce propos, il est évident que le climat de guerre du Moyen-Orient a engendré au cours des premiers mois de 2003 un réel attentisme de la part de l'ensemble des consommateurs et des investisseurs. Voilà pourquoi les incertitudes quant aux prévisions économiques sont plus nombreuses que jamais, rendant fort difficile toute tentative d'analyse conjoncturelle.

### Le logement

Sous l'effet de la hausse constante du chômage, induit par la mauvaise situation économique de 2002, l'activité dans le logement neuf ne devrait pas augmenter de manière importante pendant les prochains mois. Néanmoins, les taux d'intérêts hypothécaires historiquement bas que nous connaissons aujourd'hui permettront sans doute de maintenir cette activité à un niveau stable.

Nous assistons également pour ce début d'année 2003 à la confirmation d'une tendance qui se généralise ; à savoir une répartition différenciée entre les logements unifamiliaux et les bâtiments à appartements qui se développent de manière importante. La raison principale du succès des immeubles à appartements est, bien sûr, le prix élevé des terrains à bâtir.

Quant à la rénovation, elle obtient encore des résultats encourageants surtout pour les rénovations ne nécessitant pas de permis de construire.

## Bâtiment non-résidentiel

Selon l'IRES (Institut de Recherches Economiques et Sociales), les incertitudes qui prévalent sur la reprise économique n'incitent pas franchement les directions d'entreprises à investir dans des délais rapprochés. Cela est d'autant plus vrai que les capacités de production sont actuellement suffisantes pour répondre à une augmentation de la demande.

Globalement, les investissements des entreprises n'augmenteront que très légèrement en 2003, en raison de la dégradation de la rentabilité des sociétés constatée ces dernières années. Certains allant même jusqu'à évoquer une diminution de ces investissements (les analystes de Dexia annoncent une baisse de 2,7 %).

Enfin, en terme de construction, l'AQUIEC (Association pour la Qualité des Indicateurs Economiques en Construction) prévoit une diminution de 2,3 % du résidentiel neuf mais aussi une augmentation de 2,9 % pour la rénovation.

## Le Génie Civil

On doit s'attendre, pour 2003, à une stabilisation des grands projets en cours. Cela concerne principalement les projets liés à l'épuration des eaux, à la modernisation du rail ou encore au R.E.R. À ce titre, la situation particulièrement fragile de certains maîtres d'ouvrage rend toute prévision extrêmement difficile.

L'AQUIEC envisage toutefois une augmentation globale de l'activité du Génie Civil en Belgique (+ 2 %) pour l'année 2003.

## Les investissements en cimenterie

Le secteur cimentier belge a investi quelque 62,4 millions d'euros en 2002. Il s'agit essentiellement de la poursuite, et de l'achèvement, des gros investissements consentis par l'industrie cimentière en 2001. Pour rappel, ces travaux concernaient la construction d'une nouvelle mouture, l'augmentation de capacité de four, le creusement d'un tunnel pour l'acheminement des matières premières et le remplacement de matériel d'équipement.

La moyenne des investissements effectués au cours de ces vingt dernières années est supérieure à 50 millions d'euros par an, ce qui démontre la volonté des sociétés cimentières belges de conforter leur position comme industriels performants en Europe.



Photo : Robert Boons



Photo : Michel Leerman

## LIVRAISONS TOTALES

Années	Ciment Portland		Ciment métallurgique		Total ciment
	(x 1.000t)	(%)	(x 1.000t)	(%)	(x 1.000t)
1980	4.353	64,0	2.444	36,0	6.797
1985	2.559	53,9	2.185	46,1	4.744
1990	3.559	57,4	2.645	42,6	6.204
1995	4.117	56,8	3.127	43,2	7.244
1996	3.961	57,9	2.884	42,1	6.845
1997	3.971	57,8	2.903	42,2	6.874
1998	3.933	57,8	2.870	42,2	6.803
1999	4.103	56,4	3.174	43,6	7.277
2000	4.187	55,8	3.323	44,2	7.510
2001	4.069	56,2	3.172	43,8	7.241
2002	4.100	57,7	3.003	42,3	7.103

Source : FEBELCEM

## EMPLOI DANS L'INDUSTRIE CIMENTIERE BELGE

Années	Nombre d'employés (moyenne mensuelle)	Nombre d'ouvriers (moyenne mensuelle)	Nombre total d'heures d'ouvriers prestées
1990	615	1.339	1.961.378
1995	680	1.139	1.768.312
1996	713	1.139	1.714.133
1997	765	1.161	1.667.694
1998	759	1.125	1.653.196
1999*	759	1.119	2.737.911
2000	777	1.086	2.676.617
2001	744	1.015	2.495.094
2002	666	966	2.395.227

Source : 1990 - 2002 INS, Statistique mensuelle de la production / PRODCOM

\* Depuis 1999 : nombres d'heures ouvriers + employés

## INVESTISSEMENTS DE L'INDUSTRIE CIMENTIERE BELGE

Années	Matériel roulant, installations, machines et équipements	Terrains et constructions	Total investissements
	(x 1.000 €)	(x 1.000 €)	(x 1.000 €)
1980	14.918	6.037	20.955
1985	38.547	4.421	42.968
1990	43.131	4.739	47.870
1995	40.932	6.689	47.621
1996	38.658	6.659	45.317
1997	34.070	16.493	50.563
1998	32.233	4.158	36.391
1999	33.389	6.122	39.511
2000	56.812	8.346	65.158
2001	96.397	14.501	110.898
2002	44.691	17.679	62.370

Sources : 1980 - 1990 : I.N.S. : Statistique annuelle des investissements / 1995 - 2002 : FEBELCEM

## LIVRAISONS A L'EXPORTATION

Années	1980	1985	1990	1995	2000	2001	2002
Destination	(%)						
Pays-Bas	70,8	76,8	74,6	47,6	42,4	44,4	
France	0,4	0,7	2,0	40,8	46,9	44,3	
Allemagne	10,6	11,3	8,3	5,9	4,4	5,0	
G.D. Luxembourg	0,0	0,0	1,0	0,6	1,0	0,7	
Royaume-Uni	0,2	1,4	9,5	1,7	0,8	0,9	
Autres U.E.	0,0	0,0	0,0	0,0	0,3	0,5	
<b>TOTAL U.E.</b>	<b>82,0</b>	<b>90,2</b>	<b>95,4</b>	<b>96,6</b>	<b>95,8</b>	<b>95,8</b>	<b>96,1</b>
<b>HORS U.E.</b>	<b>18,0</b>	<b>9,8</b>	<b>4,6</b>	<b>3,4</b>	<b>4,2</b>	<b>4,2</b>	<b>3,9</b>
Europe extra U.E.	6,4	0,0	0,0	0,0	1,4	1,4	0,1
Afrique	10,4	5,5	3,1	2,1	1,8	1,6	2,3
Amérique	0,0	0,0	0,7	0,5	0,4	0,1	0,0
Asie	0,0	2,6	0,8	0,0	0,1	0,2	0,3
Océanie	1,2	1,7	0,0	0,8	0,5	0,9	1,3
<b>TOTAL (1.000 T)</b>	<b>1.423</b>	<b>1.029</b>	<b>1.203</b>	<b>2.039</b>	<b>2.189</b>	<b>2.245</b>	<b>2.404</b>

Source : FEBELCEM

## CONSOMMATION DE CIMENT DANS LES PAYS DE L'U.E.

Années	1980	1985	1990	1995	2000	2001	2002
Pays	(x 1.000t)						
Allemagne	43.740	32.495	34.552	38.486	35.683	31.401	28.900
Autriche	5.401	4.561	4.898	4.987	4.495	4.430	4.350
Belgique	5.622	4.036	5.556	5.762	6.125	5.725	5.442
Danemark	1.601	1.435	1.333	1.185	1.562	1.500	1.593
Espagne	19.751	16.551	28.572	25.460	38.439	41.921	44.082
Finlande	1.739	1.580	1.877	1.089	1.704	1.514	1.597
France	28.088	21.024	25.157	19.822	20.633	20.661	20.727
G.D.Luxembourg	298	271	430	511	534	542	552
Grèce	6.731	5.925	7.568	6.851	9.073	9.527	5.400
Irlande	1.816	1.300	1.589	1.860	3.155	3.165	3.080
Italie	41.215	37.263	43.243	34.639	38.338	39.300	40.950
Pays-Bas	6.076	4.932	5.539	5.300	6.250	5.750	5.400
Portugal	6.011	5.293	7.124	7.886	10.482	10.478	10.800
Royaume-Uni	14.287	13.720	16.200	12.740	13.360	13.060	13.100
Suède	2.317	1.682	2.380	1.505	1.534	1.622	1.574
<b>TOTAL U.E.</b>	<b>184.693</b>	<b>152.068</b>	<b>186.018</b>	<b>168.083</b>	<b>191.367</b>	<b>190.596</b>	<b>192.587</b>

Source : Cembureau

## LIVRAISONS INTERIEURES DE CIMENT BELGE

## Par mode de transport et de conditionnement

Années	Total (x 1.000 t)	Mode de transport (%)			Conditionnement (%)	
		Eau	Fer	Camion	Sac	Vrac
1980	5.374	6	1	93	27	73
1985	3.715	5	1	94	26	74
1990	5.000	4	1	95	24	76
1995	5.205	3	0	97	21	79
1996	5.064	2	0	98	21	79
1997	5.007	2	0	98	20	80
1998	4.821	2	0	98	19	81
1999	5.223	3	0	97	17	83
2000	5.321	3	0	97	16	84
2001	4.996	3	0	97	15	85
2002	4.699	3	0	97	16	84

## Par catégorie et classe de résistance

Années	Total (x 1.000 t)	Ciment Portland			total	Ciment métallurgique			Total		
		Classes de résistance				Classes de résistance	Classes de résistance		Classes de résistance		
		32,5	42,5	52,5			32,5	42,5	32,5	42,5	52,5
		(%)					(%)		(%)		
1980	5.374	35	22	12	69	6	25	31	41	47	12
1985	3.715	32	15	9	56	16	28	44	48	43	9
1990	5.000	28	19	12	59	13	28	41	41	47	12
1995	5.205	24	20	11	55	16	29	45	40	49	11
1996	5.064	24	18	13	55	15	30	45	39	48	13
1997	5.007	23	18	13	54	16	30	46	39	48	13
1998	4.821	22	17	13	52	17	31	48	39	48	13
1999	5.223	20	17	13	50	16	34	50	36	51	13
2000	5.321	18	16	14	48	16	36	52	34	52	14
2001	4.996	17	17	14	49	16	35	52	33	53	14
2002	4.699	19	16	14	49	15	36	51	34	52	14

## Livraisons aux industries transformatrices

Années	Fibres-ciment		Produits en béton		Béton prêt à l'emploi		Livraisons sur chantier		Livraisons au négoce	
	(x 1.000 t)	(%)	(x 1.000 t)	(%)	(x 1.000 t)	(%)	(x 1.000 t)	(%)	(x 1.000 t)	(%)
1980	302	5,6	1.052	19,6	1.895	35,3	505	9,4	1.620	30,1
1985	193	5,2	649	17,5	1.315	35,4	532	14,3	1.025	27,6
1990	218	4,4	1.111	22,2	2.098	42,0	364	7,3	1.209	24,2
1995	126	2,4	1.258	24,2	2.366	45,5	240	4,6	1.145	22,0
1996	122	2,4	1.279	25,3	2.247	44,4	302	6,0	1.114	22,0
1997	123	2,5	1.258	25,1	2.232	44,6	340	6,8	1.054	21,1
1998	102	2,1	1.229	25,5	2.176	45,1	335	6,9	979	20,3
1999	67	1,3	1.305	25,0	2.566	49,1	313	6,0	972	18,6
2000	77	1,5	1.343	25,2	2.723	51,2	316	5,9	863	16,2
2001	120	2,4	1.162	23,3	2.577	51,6	341	6,8	796	15,0
2002	68	1,4	1.150	24,5	2.442	52,0	284	6,0	755	14,2

Source : FEBELCEM

# Le paysage social en 2002

## 5

*Sensibiliser l'ensemble du personnel à la santé, la sécurité et à l'environnement, former de manière continue le personnel ont été les grands axes sociaux du secteur cimentier en 2002.*

### LE CONTEXTE SOCIAL

Le paysage social a été influencé par le contexte conjoncturel difficile de l'année 2002. Le contexte de menace de guerre en Irak, a pesé sur les agents économiques et détérioré la confiance des acteurs économiques sur les marchés.

Dans ce contexte économique instable, le gouvernement a restreint l'enveloppe consacrée aux allègements des charges sociales des entreprises. La poursuite de l'amélioration de la réduction des charges prévue pour les ouvriers n'a pas eu lieu en avril 2002.

Le 12 décembre 2002, les partenaires sociaux se sont entendus sur un projet d'accord interprofessionnel apportant une réponse concrète aux défis qui se posent aux entreprises dans le contexte économique difficile. Un signal de modération a été donné pour les négociations collectives de 2003-2004. Le coup d'envoi était ainsi donné pour les négociations salariales.

- Les interlocuteurs ont par ma même occasion conclu un arrangement avec les autorités gouvernementales permettant une gestion propre de la problématique du rapprochement des statuts ouvriers/employés ;
- un encouragement de l'emploi, entre autres par un assouplissement du plan d'embauche Rosetta ;
- la concrétisation d'une enveloppe budgétaire supplémentaire pour la poursuite de la réduction des charges pour les employés ;
- le renouvellement d'un certain nombre d'engagements notamment en matière de prépension.

### EN CIMENTERIES

Des programmes d'investissements, de modernisation ou d'organisation nouvelle du travail ont été mis en oeuvre.

Les relations sociales entre syndicats et employeurs se sont poursuivies dans un climat ouvert et constructif. Les délégués des travailleurs sont, par ailleurs, régu-



lièrement informés de l'évolution économique, financière, sociale et environnementale des activités du secteur.

Le retournement de conjoncture dans la construction et la baisse de la consommation de ciment en Belgique rend la compétitivité d'autant plus nécessaire.

Les coûts salariaux se situent à un niveau élevé. Dans un contexte européen, leur évolution doit s'adapter à celle de l'environnement international. Les augmentations de coût doivent donc être compensées par l'indispensable progrès technologique et l'amélioration de la productivité.

Le principe de la norme salariale permet de préserver une certaine compétitivité vis à vis des entreprises exportatrices des pays limitrophes à la Belgique. Dans l'industrie cimentière, les coûts salariaux ont un impact déterminant sur les prix de revient et donc sur la capacité de concurrencer les pays voisins.

Bien qu'indispensable, la norme salariale ne permet toutefois pas de préserver un avantage compétitif par rapport aux exportations des pays non limitrophes.

#### LA FORMATION

Ouverts sur l'avenir et le monde, les cimentiers mettent en oeuvre une politique dynamique des ressources humaines.

L'amélioration de la formation du personnel est un engagement continu pris par les entreprises cimentières. Des programmes de perfectionnement sont poursuivis pour toutes les catégories de personnel. Ils concernent aussi bien les disciplines propres à l'industrie cimentière que la formation à la gestion, l'informatique, la communication et la qualité non seulement du produit et des services mais aussi de l'impact des usines sur l'environnement et de la sécurité.

En ce qui concerne les groupes à risque, un effort de 0,10% de la masse salariale est prévu pour l'année 2002.

#### POLITIQUE DE PRÉVENTION ET DE PROTECTION AU TRAVAIL

Les entreprises du secteur cimentier apportent une attention toute particulière à la santé et la protection des travailleurs. L'utilisation des équipements modernes et la valorisation des combustibles et matières de substitution nécessitent une vigilance accrue à la prévention. Tous les travailleurs exposés reçoivent l'information nécessaire ainsi qu'une formation à la sécurité portant sur le bon usage des mesures de prévention et de protection proposées.

Les entreprises du secteur se sont engagées à évaluer régulièrement l'efficacité des mesures de prévention et de protection collective et personnelle mises en oeuvre.

